

**Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005, intitulée: «Régulation scientifique de la population des pigeons».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de stopper définitivement la distribution d’Ornistérial;
- de mettre sur pied une campagne d’information visant à sensibiliser la population aux nuisances que le nourrissage des pigeons occasionne.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a approuvé une demande de financement pour une étude scientifique de la population des pigeons en ville de Genève, sur proposition du Service des espaces verts et de l’environnement (proposition PR-537). En effet, avant de mettre en place une stratégie de régulation, il faut connaître le nombre de pigeons, leurs lieux de fréquentation et faire un inventaire des nuisances engendrées.

Cette étude permettra de définir les moyens à mettre en œuvre pour réguler ces volatiles et donner des arguments objectifs en vue d’une campagne d’information à destination du public.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

Le 31 janvier 2007.